



Vis caché appartement en copropriété

Par lolottem1, le 28/02/2010 à 17:52

Bonjour,

J'ai acheté un appartement dans une copropriété il y a 3 mois. Je viens de recevoir un courrier de mon syndic demandant un appel de fond pour payer un expert au sujet du procès en cours. Visiblement le syndic a porté plainte contre l'entreprise qui a fait la rénovation de l'immeuble en 2003 car il y a des infiltrations d'eau dans certains appartements.

J'ignorai totalement qu'une telle procédure était en cours, n'aurai-je pas du en être informée avant l'achat?

Que dois-je faire? Il est certain que je n'aurai pas acheté cet appartement si j'avais été au fait de ce problème, l'ancien propriétaire n'avait-il pas l'obligation de m'en informer?

D'autant plus que le montant de l'appel de fond est conséquent, et qu'il va visiblement y en avoir d'autres.

Merci
Lauriane